

ÉPÎTRE

DE

SAINT PAUL A PHILÉMON

PRÉFACE

§ I. — DÉTAILS SUR PHILÉMON.

Philémon, le destinataire de la présente épître, résidait à Colosses (1). Mais il n'est pas sûr qu'il fût originaire de cette ville. Quelques auteurs, à cause de Coloss., iv, 17, d'où il semble résulter qu'Archippe, nommé au second verset de notre Epître, résidait à Laodicée, ont pensé que Philémon tirait son origine de cette dernière ville; mais ils ne s'appuient sur aucune preuve. Saint Paul semble dire (2) que Philémon avait été converti soit par lui directement, soit par Epaphras, son disciple. Mais où Philémon avait-il pu rencontrer saint Paul, qui n'avait été ni à Colosses ni à Laodicée avant sa première captivité (3)? Danko (4) pense que ce fut à Ephèse, et il cite à l'appui de son hypothèse, Act., xix, 20. Mais il faut avouer que cette citation n'est pas décisive. Quoi qu'il en soit, Philémon, un des riches habitants de Colosses, était un fervent chrétien, renommé pour la fermeté de sa foi et son ardente charité envers ses frères en Jésus-Christ (5). Il avait même fait de sa maison le lieu de réunion où se rendaient les fidèles pour célébrer les saints mystères et y vaquer à leurs exercices religieux (6). Sa maison était aussi le rendez-vous des chrétiens nécessiteux, qui y recevaient une large et fraternelle hospitalité (7). Aussi les fidèles de Colosses avaient-ils donné sur son compte à l'Apôtre les renseignements les plus avantageux, ce qui avait rempli de consolation le cœur du grand saint Paul (8). Les constitutions apostoliques le font évêque de Colosses (9), où les ménologes grecs nous apprennent qu'il souffrit le

(1) Col., iv, 9. Voir la préf. à l'ép. aux Coloss., § 1.

(2) 1^{re} 19.

(3) Col., ii, 1.

(4) *Hist. Rev. N. T.*, p. 449, note 1.

(5) 1^{re} 4.

(6) 1^{re} 2.

(7) 1^{re} 7.

(8) Ibid.

(9) Lib. VII, cap. xlvii, 2.

martyre, le 22 novembre, sous le règne de Néron (1). Théodoret nous apprend qu'on voyait encore de son temps la maison de Philémon, conservée religieusement par les habitants de Colosses (2).

§ II. — AUTHENTICITÉ DE CETTE ÉPÎTRE.

Bien qu'il y eût, du temps de saint Jérôme, des hypercritiques, les pré-décesseurs de ceux de notre âge, qui pensaient que cette épître n'était pas de saint Paul (3), ils ne donnaient, pas plus que nos contemporains, aucune preuve tirée de la tradition en faveur de leur sentiment. Et il ne pouvait en être autrement. Car cette épître figure, dès la plus haute antiquité, au nombre des épîtres du grand Apôtre. Elle est citée comme telle dans le fragment de Muratori (4), dans le canon de saint Athanase (5), dans la synopse qui porte son nom (6); dans le canon IX du Concile de Laodicée, en 364 (7), et le canon XLVII du III^e Concile de Carthage, en 397 (8). Nous avons enfin les catalogues ou canons de saint Cyrille de Jérusalem (9), et de saint Epiphane (10). Ces canons ou catalogues ont une très-grande autorité. Car ils représentent non-seulement la tradition des âges auxquels ils appartiennent, mais aussi ceux des âges précédents. Mais nous pouvons aussi produire les témoignages des Pères. Sans doute notre épître n'a pas été citée aussi souvent que d'autres, il y a même des Pères, comme saint Irénée et Clément d'Alexandrie, qui ne lui ont emprunté aucune citation. Tout cela tient à l'extrême brièveté et au sujet tout spécial qui y est traité. Cependant, nous le répétons, nous avons assez de citations pour en établir l'authenticité. Nous devons d'abord faire remarquer trois allusions au verset 20, qui se trouvent dans saint Ignace, martyr (11). Nous avons maintenant, en faveur de l'authenticité de notre épître, le témoignage formel de Tertullien (12), Ori-

(1) T. II, p. 948. *Martyrol. Rom.*, 22 novembre.

(2) Ἡ οἰκία δὲ αὐτοῦ μέχρι τοῦ παρόντος μεμένηκε.

(3) « Volunt aut epistolam non esse Pauli, quæ ad Philemonem scribitur, aut etiamsi Pauli sit, nihil habere quod ædificare nos possit. » *Proœm. in ep. ad Philem.* On voit par ce qui précède dans cette préface du S. Docteur, que ces critiques ne s'appuyaient, comme le font encore de nos jours leurs imitateurs, que sur des preuves de convenance et d'appréciation personnelle.

(4) « *Ad Philemonem una.* »

(5) Καὶ τελευταία ἡ πρὸς Φιλήμονα. Ep. XXXIX, opp. t. II, p. 38.

(6) « Liber septimus XIV habens epistolas Pauli. »

(7) Πρὸς Φιλήμονα μία.

(8) « Pauli Apostoli epistolæ tredecim, ejusdem ad Hebræos una. » Ce concile reproduit dans ses canons ceux-là même du concile d'Hippone, tenu quatre ans auparavant.

(9) Παύλου δεκατέσσαρας ἐπιστολάς. *Catech.* IV.

(10) Ἐν τεσσαρκαίδεκα ἐπιστολαῖς τοῦ ἁγίου ἀποστόλου Παύλου. *Hæres. LXXVI, cap. v. t. I, p. 941, éd. Petau.*

(11) Ὁναίμην ὑμῶν διὰ παντός, ἐάνπερ ἄξιός ᾧ. Ad Eph. cap. II. Ὁναίμην ὑμῶν κατὰ πάντα. Ad Magnes. cap. XII. Ὁναίμην ὑμῶν διὰ παντός. Ad Polyc. cap. VI. Comp. le §. 20 de notre ép. καὶ ἀδελφε, ἐγὼ σου ὀναίμην ἐν Κυρίῳ. Il est difficile de voir ici avec Meyer une ressemblance fortuite.

(12) « Soli huic epistolæ brevis sua profuit, ut falsarias manus Marcionis evaderet. » *Adv. Marc.*, lib. V, cap. XLII. S. Jér. a dit la même chose. « Qui (Marcion) quum cæteras epistolas

gène (1), saint Chrysostome et saint Jérôme qui l'ont commentée. Ainsi elle doit être regardée comme authentique. Il n'y a guère que Baur qui ait contesté cela (2), mais comme toujours, en ne produisant aucune preuve d'autorité. Il ne s'appuie que sur quelques expressions qu'il prétend n'être pas de saint Paul. Il regarde cette épître comme un roman du deuxième ou troisième siècle, destiné à modifier les idées régnantes au sujet des esclaves. Il n'a pas fait école. Renan lui-même l'abandonne ici ; il est d'un avis opposé, et il s'écarte de celui dont il reproduit ordinairement les pensées et les objections (3).

§ III. — OCCASION ET BUT DE CETTE ÉPÎTRE.

I. Onésime (4), esclave de Philémon, après avoir volé son maître (5), s'était soustrait par la fuite au rude châtiment qu'il avait mérité (6). De Colosse en Phrygie, il était venu chercher un refuge à Rome même. Il espérait échapper dans cette ville immense, le rendez-vous de tous ceux qui avaient besoin d'être oubliés, aux recherches qui partout ailleurs auraient abouti à le faire retrouver. Mais qu'allait-il devenir dans Rome, cette ville payenne où on était sans entrailles pour cette chose sans nom (7), qu'on nommait un esclave ? Il risquait d'y mourir de faim, ou d'être jeté en pâture aux bêtes de l'amphithéâtre (8). Et c'est ici qu'on ne saurait assez admirer l'admirable conduite de la Providence à l'égard de ce

eiusdem (de S. Paul) vel non susceperit, vel quædam in his mutaverit atque corroserit, in hanc solam manus non est ausus mittere; quia sua illam brevitatis defendebat. *Proæm.* Ainsi on voit une fois de plus que, contrairement à l'assertion de Baur, Marcion a rejeté, admis ou altéré les épîtres de S. Paul, non par des raisons de critique, mais par des motifs de convenance avec ses dogmes erronés. Voy. la préf. générale aux épîtres pastorales. C'est ce que devait faire plus tard Luther pour l'épître de S. Jacques, et les protestants dans leurs versions, où ils mirent souvent en usage cette *sage* et *bonne* règle de conduite prônée et mise largement en pratique par Renan, de *solliciter les textes et de les amener tout doucement* au but qu'on se propose. S. Epiphane nous apprend lui aussi (Hæres., XLII, cap. IX) que Marcion admettait l'ép. à Philémon. Il n'admettait que dix épîtres de S. Paul. Il plaçait au premier rang celle aux Galates, la nôtre était la neuvième : Ἐννάτη πρὸς Φιλήμονα.

(1) Ὅπερ καὶ ὁ Παῦλος ἐπιστάμενος, ἔλεγεν ἐν τῇ πρὸς Φιλήμονα ἐπιστολῇ, etc., §. 14. In Jerem., Hom. XIX, 2. p. 263 ed. Delarue. » De Paulo autem dictum est ad Philemonem: *nunc autem*, etc. (§. 2.) « In Matth. Comment. series, n. 66, t. III, p. 884. » Sicut Paulus ad Philemonem dicit: *Gaudium enim*, etc. (§. 7.) Ibid. n., 72, p. 889.

(2) Paulus, etc. Vol. II, pp. 88-94, 2^e éd. 1867.

(3) « Épîtres d'une authenticité probable, quoiqu'on y ait fait de graves objections ; c'est l'épître aux Colossiens qui a pour annexe le billet à Philémon. » *S. Paul, Introd.* p. vi. « Peu de pages ont un accent de sincérité aussi prononcé ; Paul seul, autant qu'il semble, a pu écrire ce petit chef-d'œuvre. » *Ibid.*, p. xi.

(4) Croirait-on que Baur a regardé ce nom et l'allusion qu'y fait l'Apôtre au §. 2, comme le point de départ d'une objection contre l'authenticité de cette épître ? Comme si le nom d'Onésime (utile) ne pouvait pas être le vrai nom d'un esclave réel et historique.

(5) §. 18.

(6) Le maître pouvait châtier l'esclave infidèle par la flagellation, le cachot, ou bien l'envoi à Rome pour être jeté en pâture aux bêtes de l'amphithéâtre.

(7) « Non tam vilis quam nullus... » Voilà ce que pensait de l'esclave le grave Tacite.

(8) Onésime, esclave phrygien, était sûr de trouver à Rome de mauvais traitements. Car c'était un proverbe à Rome, nous dit Cicéron : « Phrygem plagis fieri solere meliorem. » *Pro Flacco*, cap. XXVII.

pauvre esclave fugitif. A bout de ressources, perdu dans l'immense capitale du monde romain, Dieu le conduisit, comme par la main, auprès du grand Apôtre, dont la charité se dilata à l'aspect de ce pauvre esclave. Son cœur, plein de la charité de Jésus-Christ, le bon pasteur, se pencha sur cette brebis égarée ; il la consola, il la changea, il la transforma en une créature nouvelle. Sous l'influence vivifiante de la parole apostolique qui résonnait à l'extérieur et de la grâce qui agissait à l'intérieur, Onésime reconnut sa faute, il la confessa, et il la pleura : et cet esclave infidèle devint un bon et vrai chrétien. Bien plus, cet esclave, rebut de la société payenne, apparut à saint Paul comme un sujet possédant des qualités précieuses ; aussi l'apôtre résolut-il d'en faire un ouvrier évangélique. Saint Paul n'avait besoin pour cela que de notifier sa volonté à Philémon, et il pouvait, en vertu de son pouvoir, lui ordonner de renoncer à Onésime (1). Mais, toujours prudent et guidé par l'esprit de Dieu, qui est un esprit de prudence et de paix, Paul préféra demander à son maître de pardonner à Onésime (2), de lui rendre sa liberté (3). Ce fut là l'occasion de cette épître admirable qui devait servir à Onésime de passeport et de feuille de grâce auprès de son maître Philémon.

II. On voit en même temps quel était le but de l'Apôtre : renseigner Philémon sur le changement qui s'était opéré dans l'âme de son pauvre esclave, et obtenir de son maître sa grâce et même sa liberté. Ce but fut atteint, Philémon consentit avec empressement aux désirs de saint Paul. Onésime fut reçu, non comme un esclave fugitif, mais comme un frère qui revient de voyage, et il fut rendu à la liberté. On dit même qu'il fut renvoyé à Rome auprès de l'Apôtre, qui en avait témoigné le désir (4). Nous voyons de plus, dans les Constitutions apostoliques (5), qu'il devint plus tard évêque de Bérée en Macédoine, et qu'il souffrit le martyre à Rome (6).

§ IV. — LIEU ET DATE DE LA COMPOSITION DE CETTE ÉPÎTRE. — SON IMPORTANCE AU POINT DE VUE MORAL. — SA VALEUR LITTÉRAIRE.

I. Pour ce qui regarde les deux premières questions, voir plus haut préface à l'Épître aux Ephésiens, pp. 378-379, avec les notes ; et préface

(1) ̣. 8.

(2) ̣̣. 9, 10, 13, 14.

(3) ̣̣. 16, 17, 21.

(4) ̣. 13.

(5) Lib. VII, cap. XLVI.

(6) Les ménologes grecs placent sa fête au 15 février, les martyrologes latins, au 16 du même mois. Qui n'admirerait ici la conduite de la Providence à l'égard de ce pauvre esclave fugitif, qui, par suite de sa rencontre avec le grand Apôtre, est devenu évêque, puis martyr, et enfin un saint, inscrit dans les fastes de l'Eglise grecque et latine ? Baronius et le bollandiste Henschen, au 2 février, ont pensé que c'est le même qu'Onésime, évêque d'Ephèse, successeur de Timothée, dont parle S. Ignace dans sa lettre aux Ephésiens, cap. 1. Mais cela n'est guère probable. Voy. Vidal, *S. Paul*, vol. II, p. 296, note. Le P. Coutelier a lui aussi rejeté ce sentiment dans ses notes sur les Constitutions Apostoliques et sur S. Ignace qu'il a édités, et il pense qu'il faut s'en tenir pour Onésime à l'épiscopat de Bérée.

à l'Épître aux Philippiens, p. 432. Otho a pensé que l'épître à Philémon avait été composée avant celle aux Colossiens. D'autres ont soutenu le contraire. L'un et l'autre de ces deux sentiments sont aussi incertains qu'ils sont peu importants en eux-mêmes.

II. Nous avons vu plus haut (1) que, déjà du temps de saint Jérôme, quelques esprits raisonnateurs contre l'Eglise disaient qu'on n'aurait pas dû admettre l'épître à Philémon au nombre des livres sacrés. Cette même remarque se faisait aussi du temps de saint Chrysostôme. Mais d'abord, du moment où cet épître est de saint Paul et que l'Eglise la reconnaît comme telle, et, par conséquent, comme canonique et comme inspirée, il n'y a plus qu'à se soumettre, et qu'à reconnaître qu'en ceci, comme en toute chose, l'Eglise agit avec sagesse et avec autorité. De plus, ces prétendus esprits forts et sages étaient tout-à-fait dans le faux, et ils ne se rendaient pas compte de l'extrême importance de cette épître. Sans doute elle était, jusqu'à un certain point, étrangère aux affaires générales de l'Eglise, et elle traitait une affaire qui, de prime abord, pouvait paraître privée. Mais qu'on ne s'y trompe pas, il s'agissait ici de la grande question sociale de l'esclavage. Par cette épître, l'Apôtre faisait passer dans les mœurs chrétiennes l'admission des esclaves dans l'Eglise, leur rachat par Jésus-Christ, leur égalité spirituelle devant Dieu avec les hommes de condition libre dont ils étaient devenus les frères, qu'ils pouvaient même être appelés à diriger en étant, comme l'humble esclave Onésime, revêtus de la haute dignité de l'épiscopat. Bien éloigné de nos fougueux philanthropes et de leurs déclamations furibondes, saint Paul, plein de l'Esprit de Dieu, se garde bien d'attaquer, sans prudence ni réserve aucune, ce grand abus social de l'esclavage. Il se garde bien de traiter la cause des esclaves en les appelant, nouveau Spartacus, à la révolte contre leurs maîtres. Jamais révolte n'a guéri une plaie sociale, trop souvent elle l'a aggravée (2). Il fallait commencer sa guérison avec les procédés de la prudence et de la charité. A quoi bon troubler l'ordre des sociétés existantes par des soulèvements inutiles, quand ils ne sont pas criminels? Il fallait produire dans le monde des principes dont l'action sûre et patiente, en changeant les mœurs, les idées et les sentiments, amenât à de meilleurs termes les relations des hommes entre eux. A quoi bon attaquer avec violence des formes naturellement variables? Ne valait-il pas mieux préparer une société nouvelle qui les fit disparaître peu à peu et sans danger? Cette œuvre de l'abolition de l'esclavage, qui ne pouvait être que le fruit du temps, de la patience et de la conversion du monde au christianisme, cette œuvre que nos philanthropes philosophes et humanitaires nous donnent comme un fruit de notre civilisation moderne, cette œuvre que cette même civilisation n'a pu encore faire disparaître entièrement, Saint Paul l'a commencée

(1) Voir pl. h, pag. 674, note 3.

(2) S. Chrys. a consacré une homélie à la réfutation de ceux qui prétendaient qu'il était inutile d'insérer cette épître dans les Saintes Ecritures, comme traitant un trop mince sujet et ne concernant qu'un seul homme. On trouve aussi dans le *Spicilegium Solesmense* du card. Pittre, une solide argumentation d'un auteur inconnu. Voy. tom. 1, pp. 149-152.

le premier, il l'a accomplie dans un fait individuel, mais gros de conséquences, et il a posé des principes dont se servent encore de nos jours nos philanthropes. Mais saint Paul l'a fait d'une manière douce, humble et sans fracas ni étalage aucun, sans aucune de ces déclamations qui attestent l'absence de l'Esprit de Dieu. Or, à ce titre seul d'innovation immense posée en principe et résolue, au milieu d'une société païenne qui méprisait et dédaignait les esclaves (1), cette épître, monument de la prudence et de la charité de saint Paul, et qui contient une règle de conduite des maîtres à l'égard de leurs esclaves, ne méritait-elle pas d'être placée avec respect au rang de nos livres sacrés? Ce n'est pas à dire que maintenant cette épître n'ait plus pour nous d'importance. L'importance est aussi grande, bien qu'elle ne soit plus la même. S'il n'y a plus de maîtres ni d'esclaves, il y a toujours des maîtres et des domestiques, et à ce titre les recommandations de l'Apôtre à Philémon sont de tout temps. Les pasteurs de l'Eglise y apprennent aussi à s'occuper de tous, à ne rejeter personne à cause de l'infériorité de sa position, et à élever même aux plus hautes dignités de l'Eglise ceux qui rachètent leur humble origine par des vertus et des qualités propres à en faire des hommes utiles à l'Eglise. Tous, quels qu'ils soient, verront par cette épître avec quel empressement il faut se prêter à la grande œuvre de la réconciliation des familles, ou des supérieurs et inférieurs entre eux. Avec quel empressement il faut, à l'exemple de l'Apôtre, saisir les occasions qui s'offrent à nous, d'être utiles à nos frères, et pour cela ne leur refuser le ministère ni de notre parole ni de notre plume.

III. Pour ce qui est de la valeur littéraire de cette épître, bien que saint Paul ne s'occupât guère de ce genre de mérite, tout le monde convient qu'elle est un vrai chef-d'œuvre. Les critiques les plus compétents se sont plu à le proclamer. Il nous suffira de nommer Erasme (2), Ewald (3), Meyer (4), auxquels on peut ajouter Renan (5). On pourra consulter à ce sujet Wildschut, *De vi dictionis et sermonis elegantia in ep. ad Phil.* p. 87 et suiv., Utrecht, 1809. Nous avons sur cette épître les comment. de saint Chrysostôme et de saint Jérôme, que nous citons dans nos notes sans aucune autre indication.

(1) Qu'on reporte sa pensée sur les Etats-Unis de l'Amérique. Les noirs, bien qu'affranchis depuis la dernière guerre et jouissant de leurs droits civils et politiques, n'ont pu encore se faire accepter des blancs comme leurs égaux, ayant le droit d'être traités sur le même pied que leurs anciens maîtres.

(2) « Quid festivius dici poterat vel ab ipso Tullio in ejusmodi argumento? Nisi quod quidam nomine dumtaxat christiani, animo infestissimi Christo, nihil eruditum putant, nihil elegans, nisi quod idem sit ethnicum, etc. » *Annot. ultima.*

(3) Jamais, dit ce critique, la tendresse du sentiment, la chaleur de la diction, ne se sont rencontrés en un aussi haut point que dans cette courte, mais admirable Epître de S. Paul.

(4) On a voulu établir une comparaison, dit cet auteur, entre l'Epître à Philémon, avec les lettres XXI, XXIV du IX^e livre de Pline; mais ces dernières sont bien au-dessous.

(5) Voy. pl. h., p. 672, note 3.



ÉPITRE A PHILÉMON

CHAPITRE UNIQUE.

S. Paul salue Philémon et quelques autres personnes. (ŷŷ. 1-3.) — Foi et charité de Philémon. (ŷŷ. 4-7.) — L'Apôtre le supplie de recevoir Onésime, dont il constate l'heureux changement ainsi que les qualités, et de lui pardonner. (ŷŷ. 8-18.) — Titres de S. Paul à obtenir ce qu'il demande. (ŷŷ. 19-21.) — Il le prie aussi de lui préparer un logement. (ŷ. 22.) — Il transmet à Philémon les salutations de quelques-uns de ceux qui sont à Rome avec lui. (ŷŷ. 23-24.) — Conclusion de l'Épître. (ŷ. 25.)

1. Paul, prisonnier de Jésus-Christ, et Timothée, son frère, à notre cher Philémon qui nous aide dans nos travaux,

2. Et à notre chère sœur Appia, et à Archippe, le compagnon de nos combats, et à l'Eglise qui est dans ta maison :

1. Paulus vincetus Christi Jesu, et Timotheus frater: Philemoni dilecto, et adjutori nostro,

2. Et Appiæ sorori charissimæ, et Archippo commilitoni nostro, et Ecclesiæ quæ in domo tua est.

1. — *Vinctus Christi Jesu.* Ce n'est pas sans motif que l'Apôtre fait ici mention de ses chaînes. « Majoris autem mihi, dit S. Jér., videtur supercili vinctum se Jesu Christi dicere quam Apostolum... sed necessaria auctoritas vinculorum. Rogaturus pro Onesimo, talis rogare debuit, qui posset impetrare quod posceret. » — *Et Timotheus frater.* Timothée était connu par les Eglises d'Asie, où il avait fait plusieurs voyages pour l'Apôtre. Philémon avait pu le connaître à Ephèse. C'est peut-être Timothée qui avait introduit Onésime auprès de S. Paul. — *Dilecto.* Si l'Apôtre n'avait pas encore eu occasion de connaître personnellement Philémon, cette épithète indiquerait l'affection qu'avaient inspirée pour lui à l'Apôtre les renseignements avantageux qu'il avait reçus sur son compte. — *Adjutori nostro.* Quelques auteurs ont pensé que Philémon était à cette époque évêque de Colosses. Mais le sentiment général est que l'évêque de cette ville était alors Epaphras. Voy. ép. aux Coloss., préface, p. 467. S. Paul donne à Philémon le titre de coopérateur, soit parce qu'il exerçait une charge parmi les fidèles, soit parce qu'il se consacrait parmi ses concitoyens à l'œuvre de l'Evangile. Comp. Rom., xvi, 3, 4, 12. Phil., iv, 2, 3.

2. — *Appiæ.* C'était probablement la fem-

me de Philémon, ainsi que le pensent, à la suite de S. Chrys. et des siens, presque tous les auteurs. Les ménologes grecs et le martyrologe romain la nomment le 22 novembre avec Philémon, dont elle aurait ainsi partagé le martyre pour Jésus-Christ. — *Sorori charissime.* Les mss. grecs n'ont que l'un ou l'autre de ces deux mots. Le premier se trouvant dans le plus grand nombre et dans les plus importants, est regardé comme étant la leçon préférable. S. Jérôme la reproduit dans son commentaire La Vulgate a réuni les deux leçons. Cette salutation à Appia devait avoir pour effet de la rendre favorable à la demande de l'Apôtre. — *Archippo.* Voy. Col., iv, 17, avec la note. — *Commilitoni nostro.* S. Aug. ép. Lx nomme lui aussi « militiam clericatus. » En effet, comme dit fort bien Estius, tous ceux qui appartiennent au clergé, tous dans une mesure différente, « in castris Ecclesiæ more militum excubias agunt, et pro ea defendenda et propaganda assidue ex officio laborant. » Comp. I Tim., i, 18. II Tim., ii, 3. — *Et Ecclesiæ, etc.* L'Apôtre, observe S. Chrys., ne passe personne sous silence, pas même les serviteurs et les esclaves de Philémon. Il veut intéresser tout le monde au succès de sa demande.

3. Gratia vobis, et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

4. Gratias ago Deo meo, semper memoriam tui faciens in orationibus meis,

5. Audiens charitatem tuam, et, fidem quam habes in Domino Jesu, et in omnes sanctos :

6. Ut communicatio fidei tuæ evidens fiat in agnitione omnis operis boni, quod est in vobis in Christo Jesu.

7. Gaudium enim magnum habui, et consolationem in charitate tua : quia viscera sanctorum requieverunt per te, frater.

8. Propter quod multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet :

3. Grâce et paix à vous par Dieu notre Père et par Notre Seigneur Jésus-Christ.

4. Je rends grâce à mon Dieu, en faisant toujours mémoire de vous dans mes prières,

5. En apprenant la charité et la foi que vous avez dans le Seigneur Jésus pour tous les saints,

6. Et comment la libéralité de votre foi devient évidente, en faisant connaître toutes les bonnes œuvres qui se font chez vous, en Jésus-Christ.

7. Car j'ai ressenti une grande joie et une grande consolation de ta charité, attendu que, par toi, les entrailles des saints ont été apaisées.

8. Aussi, quoique j'aie en Jésus-Christ une entière liberté de vous ordonner ce qui convient,

3. — Voy. Rom., i, 7.

4-7. — Exorde par insinuation, qui ne pouvait que disposer Philémon à écouter favorablement la demande de l'Apôtre.

4. — Voy. Rom., i, 8. Phil., i, 3. Col. i, 3, et les notes.

5. — Comme on ne peut avoir de foi qu'en Jésus-Christ et non pas dans les saints, Théodoret, et à sa suite Estius, Beelen (Gramm., p. 443), Oosterzee rapportent le mot « fidem » à « in Domino Jesu » ou comme lit le grec : πρὸς τὸν, etc. ; et « charitatem » à « in omnes sanctos. » Le passage Col., i, 4, semble donner raison à cette interprétation. Mais comme la phrase grecque πίστις πρὸς, etc., ne signifie nulle part, dans le N. T., avoir foi en Jésus-Christ, il semble préférable de donner aux mots « πίστις, fides, » le sens de fidélité, comme Matth., xxiii, 23. Rom., ii, 3. Gal., v, 23. Voy. la note sur ce dernier passage. Cette interprétation, proposée par Meyer, Winer, (Gram., p. 383, 7^e éd., 1867), a l'avantage de laisser à cette phrase son sens naturel, sans faire une division entre les substantifs et leurs régimes.

6. — Ut. Cette particule indique l'effet des vertus de Philémon dont l'Apôtre vient de parler au §. précédent. — *Communicatio fidei tuæ*. S. Chrys. pense qu'il s'agit ici de la foi commune à Philémon et à tous les membres de l'Eglise de Colosses. Mais nous croyons avec le grand nombre des interprètes, qu'il s'agit ici, ainsi que l'indique le §. suivant, des

œuvres charitables du riche chrétien Philémon. Comp. Rom., xii, 13. Hebr., xiii, 16.

— *Fidei tuæ*. En conséquence de l'interprétation que nous adoptons, ce génitif indique l'origine, le principe des œuvres charitables. — *Evidens*. La Vulgate a lu ἐναργής. Mais cette leçon ne se trouve dans aucun mss., qui, tous, portent aujourd'hui ἐνεργής, efficace, active. Cependant il est difficile d'admettre avec Estius que la leçon actuelle des mss. grecs soit fautive. Quoi qu'il en soit, l'une et l'autre de ces deux leçons donnent un sens fort bon. — *Operis*. Ce mot ne se lit pas dans le grec, mais comme il y est sous-entendu (Comp. pl. b., §. 14), la Vulgate a parfaitement pu l'exprimer. — *In vobis*. Les mss. grecs lisent ἐν ὑμῖν. — *In Christo Jesu*. En nous en tenant à la leçon de la Vulgate, nous pouvons dire avec S. Jér. que tout ce que l'Apôtre reconnaît de bien dans Philémon « inde bonum sit quia de Christi fonte ducatur. » Le grec porte εἰς Χριστὸν Ἰησοῦν. Cet accusatif indiquerait que Jésus-Christ est le but de cette charité que S. Paul loue dans Philémon.

7. — *Habui*. Grec., ἔχουν, 1^{re} pers. du plur. — *Gaudium... et consolationem*. Comp. iii, Joan., 4. — *Requieverunt per te*. Comp. i Cor. xvi 18. II Cor., vii, 13. — *Frater*. Remarquez tout ce qu'il y a de tendresse dans ce mot mis à la fin du verset. Comp. Gal., xi, 18.

8. — Remarquez avec quelle adresse l'Apôtre met ici ce verset pour préparer la demande qu'il va faire et lui donner plus de force.

9. Je vous supplie plutôt par charité, puisque vous êtes tel que Paul, vieillard, et de plus, enchaîné maintenant pour Jésus-Christ ;

10. Je vous supplie pour mon fils, que j'ai engendré dans mes chaînes, Onésime,

11. Qui vous a été autrefois inutile, et qui maintenant est utile à moi et à vous.

12. Je vous le renvoie ; recevez-le comme mes entrailles.

13. J'avais voulu le retenir auprès de moi, pour qu'à votre place il m'assiste dans les liens de l'Evangile,

14. Mais je n'ai rien voulu faire sans votre avis, afin que votre bonne œuvre ne fût pas comme nécessité, mais volontaire.

15. Car peut-être s'est-il éloigné

9. Propter charitatem magis obsecro, cum sis talis, ut Paulus senex, nunc autem et vinctus Jesu Christi :

10. Obsecro te pro meo filio, quem genui in vinculis, Onesimo,

11. Qui tibi aliquando inutilis fuit, nunc autem et mihi et tibi utilis,

12. Quem remisi tibi. Tu autem illum, ut mea viscera, suscipe :

13. Quem ego volueram mecum detinere, ut pro te mihi ministraret in vinculis Evangelii :

14. Sine consilio autem tuo nihil volui facere, ut ne velut ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium.

15. Forsitan enim ideo discessit

9. — *Cum sis talis.* Grec : τοιοῦτος ὢν. Ces mots étant au nominatif, se rapportent à l'Apôtre lui-même, et il eût été préférable de traduire « cum sim talis. » Mais, en nous rapportant à la Vulgate, il faut expliquer ainsi : Mais comme vous êtes un chrétien rempli de foi et de charité. Nous ne croyons pas que Corn. la Pierre ait bien rendu le sens de la Vulgate en expliquant « cum sis talis, senex ut ego. » — *Paulus senex.* S. Paul pouvait avoir à cette époque 60 ans. Mais ses voyages, ses fatigues, ses souffrances devaient l'avoir beaucoup vieilli. Remarquez ces deux circonstances sur lesquelles appuie l'Apôtre, sa vieillesse et sa captivité.

10. — Quelle tendresse d'expression au sujet du pauvre esclave Onésime !

11. — *Tibi... inutilis fuit.* L'Apôtre se sert ici d'un euphémisme. Car Onésime avait été plus qu'un esclave inutile, puisqu'il avait été un esclave infidèle. On pourrait cependant dire que S. Paul fait ici allusion au temps du séjour d'Onésime à Rome. Car, pendant ce temps, il a été inutile à Philémon, dont il avait fui la maison. Quelques auteurs pensent que l'Apôtre fait ici allusion à la signification du mot grec ὀνήσιμος. Cela paraît probable. Il n'était pas nécessaire que l'Apôtre se servît pour cela de mots venant de la même racine, ainsi que le pense Estius, par ex. : ἀνόητος, ὀνήσιμος, etc. — *Mihi.* Onésime avait, en reconnaissance du bon accueil qu'il en avait reçu, profité des occasions qui s'étaient présentées

pour se rendre utile au saint Apôtre. — *Et tibi utilis.* Car, en devenant chrétien, Onésime a pris la résolution de réparer le passé et de se comporter à l'avenir en esclave utile et dévoué.

12. — *Suscipe.* Ce verbe manque dans les mss. grecs les plus importants. Cependant on le lit dans S. Chrys., ce qui indique que la Vulgate ne l'a pas suppléé. La phrase de l'Apôtre, en ce cas, serait anacoluthique, c.-à-d. interrompue. — *Ut.* Legrec porte : τοῦτ' ἐστιν, « scilicet. » — *Mea viscera.* Quel étonnement dut causer à Philémon et à tous les chrétiens de ce temps, cette expression employée par l'Apôtre en parlant d'un pauvre esclave fugitif. Cette expression en disait plus dans sa brièveté, que toutes les phraséologies de nos modernes déclamateurs humanitaires.

13. — *Pro te.* Remarquez cette expression. S. Paul montre par là qu'il est sûr d'avance des bonnes dispositions de Philémon à son égard. Il sait que Philémon n'aurait pas pu le servir à Rome. Ainsi il ne peut prévoir un refus à la demande qu'il lui fait.

14. — *Sed voluntarium.* « Nihil quippe bonum dici potest, nisi quod ultroneum est. » S. Jér., Voy. II Cor., ix, 7, et la note.

15. — « Nonnumquam malum occasio fit bonorum, et hominum prava consilia Deus vertit ad rectum... — Simile quid et in Onesimo possumus intelligere, quod mala principia, occasiones fuerint rei bonæ. Si enim dominum

ad horam a te, ut æternum illum reciperes

16. Jam non ut servum, sed pro servo charissimum fratrem, maxime mihi: quanto autem magis tibi, et in carne, et in Domino?

17. Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me.

18. Si autem aliquid nocuit tibi, aut debet; hoc mihi imputa.

19. Ego Paulus scripsi mea manu: ego reddam, ut non dicam tibi, quod et teipsum mihi debes:

20. Ita, frater. Ego te fruar in Domino: refice viscera mea in Domino.

21. Confidens in obedientia tua,

de vous pour un temps, afin que vous le receviez pour toujours,

16. Non plus comme un esclave, mais, au lieu d'un esclave, comme un frère très-cher, à moi surtout, et combien plus à toi, soit selon la chair, soit selon le Seigneur.

17. Si donc vous m'avez pour ami, recevez-le comme moi-même,

18. Et s'il vous a fait tort ou s'il vous doit, imputez-le moi.

19. Moi, Paul, j'ai écrit de ma main. C'est moi qui vous le rendrai, pour ne pas vous dire que vous devez vous-même à moi.

20. Oui, mon frère, que je reçoive de vous cette jouissance dans le Seigneur; ranimez mes entrailles dans le Seigneur.

21. Confiant en votre obéissance,

non fugissèt, numquam venisset Romam, ubi erat Paulus vinctus in carcere, si Paulum in vinculis non vidisset, non recepisset fidem in Christum, etc. Pulchre autem addens *for-sitan*, sententiam temperavit. Occulta sunt quippe judicia Dei, et temerarium est quasi de certo pronuntiare quod dubium est. S. Jér. — *Æternum*. Car maintenant il nous restera attaché, et si vous exigez qu'il continue à être votre esclave, il se soumettra à votre volonté, et il ne quittera plus votre maison.

16. — *Non ut servum, sed... fratrem*. S. Paul ne veut pas dire ici qu'Onésime n'est plus l'esclave de Philémon, mais que si celui-ci exige qu'il continue à l'être, Onésime le servira non plus en esclave qui sert par crainte, mais avec le dévouement d'un frère. Car il est devenu son frère par la foi en Jésus-Christ. Comp. I Tim., vi, 2. — *Maxime mihi*. L'Apôtre prépare ainsi Philémon à entendre cette chose si inconnue alors, que les esclaves étaient les frères de leurs maîtres. — *In carne, et in Domino*. Selon la chair, c'est-à-dire sous le rapport social, Philémon a pour esclave quelqu'un qui est son frère. Au point de vue de la foi, son esclave est son frère. Ainsi, de quelque manière qu'il envisage la chose, il doit regarder Onésime comme son frère, et le traiter comme tel, c.-à-d. avec charité. S. Paul, et avant lui notre divin Sauveur (Matth., xxiii, 8), avaient dit, bien longtemps avant nos modernes philanthropes, qui ne sont que des échos de la voix qu'ils renient, que tout hom-

me, quelle que soit sa condition, est pour nous un frère.

17. — Qui n'admirerait cette phrase de l'Apôtre? Que pouvait répondre à cela Philémon? Pouvait-il refuser à Onésime son pardon? Pouvait-il lui faire un mauvais accueil?

18. — *Nocuit... aut debet*. Ces mots semblent indiquer qu'Onésime, avant de prendre la fuite, s'était rendu coupable de quelque vol.

19. — *Scripsi mea manu*. S. Chrys. et S. Jér. concluent de ces mots que S. Paul a écrit de sa main la lettre entière, mais cela n'est pas nécessaire. L'Apôtre a pu dicter la lettre et écrire lui-même les *jj*. 19 et 20, et peut-être 21. Au reste, cela a peu d'importance. — *Teipsum mihi debes*. Car Philémon avait été converti par S. Paul ou par Epaphras envoyé par lui à Colosses.

20. — *Ego te fruar*. Grec: σοῦ δναίμην. Allusion au nom d'Onésime. Comme si l'Apôtre avait dit: soyez-moi utile, soyez pour moi, en cette circonstance, un véritable Onésime. — *In Domino*. Faites-moi cela en considération de Jésus-Christ. — *Viscera mea*. S. Jérôme et Estius expliquent ceci d'Onésime. Voy. pl. h. *jj*. 12. Mais il semble préférable de l'expliquer de S. Paul lui-même. Voy. les passages cités pl. h., au *jj*. 7.

21. — *Sciens quoniam*, etc. Quelle délicatesse dans cette phrase! L'Apôtre donne à entendre à Philémon, sans le lui dire ouvertement, qu'il espère que, non-seulement il par-

je vous ai écrit, sachant que vous ferez plus encore que je ne dis.

22. En même temps préparez-moi un logement, car j'espère que je vous serai rendu, grâce à vos prières.

23. Epaphras, mon compagnon de captivité pour Jésus-Christ, vous salue.

24. *Ainsi que* Marc, Aristarque, Démas, mes auxiliaires,

25. Que la paix de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Amen.

scripsi tibi : sciens quoniam et super id quod dico, facies.

22. Simul autem et para mihi hospitium : nam spero per orationes vestras donari me vobis.

23. Salutat te Epaphras concaptivus meus in Christo Jesu,

24. Marcus, Aristarchus, Demas et Lucas, adjutores mei.

25. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

donnera à Onésime ses torts passés, qu'il lui fera un bon accueil, mais que, de plus, il lui donnera la liberté et qu'il lui permettra de venir à Rome le rejoindre.

22. — En annonçant à Philémon l'intention où il était de venir chez lui à Colosses, l'Apôtre portait comme le dernier coup pour vaincre les résistances de Philémon, si elles avaient été possibles.

23-24. — Voy. Col., iv, 10-14. Ce sont les mêmes personnages que dans le passage cité, à l'exception de *Jesús justus*. On ignore le motif du silence de l'Apôtre sur celui-ci.

25. — Voy. Gal., vi, 18. Mais ici cette salutation n'a pas le sens que S. Thom. donne à celle qui termine l'Épître aux Galates.

